

Planning des inscriptions pour l'année 2019-2020

Dates	Classes concernées	Horaires
Lundi 1 ^{er} juillet 2019	2 nd GLE de A à L	08H - 13H
Mardi 2 juillet 2019	2 nd GLE de M à Z	13H - 16H
	2 nd PROMARVI	08H - 12H
Jeudi 4 juillet 2019	Cap Signalétique / 3 ^{ème} PREPA METIERS	13H - 16H
	DNMAD	08H - 13H
Nouvel élève toute section confondues		

NB : Ce planning devra être respecté. **Aucun dossier incomplet ne sera accepté.** La liste des fournitures scolaires sera remise ce jour.

Se RENDRE OBLIGATOIREMENT au Service de gestion pour les formalités (demi-pension, cartable numérique, internat) puis se rendre en B01 pour les inscriptions.

Pièces à fournir :

- Notification d'affectation **OBLIGATOIRE**
- Exéat délivré par l'établissement d'origine **obligatoire** (pas d'inscription sans exéat) ;
- Photocopie du livret de famille complet : pages concernant l'élève et le ou les responsables
- Photocopie de la pièce d'identité de l'élève (CNI ou passeport)
- Copie des **trois** bulletins de l'année scolaire 2018-2019 ;
- Un RIB au nom du responsable légal (pour le virement de la bourse) ;
- Attestation d'assurance scolaire 2019-2020 **obligatoire** ;
- 10 euros pour la commande du tee-shirt d'EPS **obligatoire** uniquement en espèces ou chèque
- 4 Photos d'identité récentes, non scannées, non fantaisistes avec nom, prénom et chaque au dos de chaque photo ;
- Photocopie des pages de vaccinations
- 200 euros (paiement en 1ou2fois) pour le cartable numérique (tablette + livres en version numériques) NIVEAU 2nde et 1^{ère}. **OBLIGATOIRE, voté au Conseil d'administration du 29 AVRIL 2019.**
- Remplir la fiche de renseignement de santé scolaire et la fiche d'urgence qui vous seront remises lors de l'inscription.

DEMI - PENSION

Le paiement de l'avance pour la demi-pension est possible par carte bancaire, chèque ou espèces. Merci de prévoir l'appoint.

- Un acompte de 112 euros (100€ frais de cantine 12€ pour le badge)

INTERNAT

L'admission à l'internat se fait selon certains critères et en fonction du nombre de places disponibles. **L'admission n'est valable que pour l'année en cours.**

- 1 enveloppe timbrée à l'adresse des parents
- Procédure :

1. La demande pour l'admission à l'internat est faite à l'inscription.
2. La réponse est donnée à partir du 9 juillet par voie postale et/ou sms.

Paiement : La participation forfaitaire des familles est d'environ 1600 euros, 3 chèques devront obligatoirement être remis à la préentrée pour valider l'admission. Ils seront encaissés au début de chaque trimestre.

fait pas de photocopie.

L'inscription ne peut être faite que par un responsable légal (père, mère ou tuteur). Le lycée ne

